

TITRE DE NIV.7 – BAC+5

Expert(e) Conseil en Gestion de Patrimoine

Cursus en 2 ans

L'expert Conseil en Gestion de Patrimoine (ECGP) effectue une approche globale du patrimoine de ses clients. Avant toute chose, il fait un bilan de la situation patrimoniale et fiscale de son client. Puis il recense les attentes et les objectifs de celui-ci et le niveau de risque. Des solutions et des produits adaptés seront alors proposés par le ECGP. Pour optimiser le patrimoine qui lui est confié, le ECGP doit assurer une veille portant sur les évolutions fiscales et patrimoniales, les marchés financiers ou immobiliers...

Il doit aussi prendre en compte tout événement touchant à la vie familiale de son client (divorce, succession...) et, si nécessaire, reconstruire la stratégie patrimoniale qu'il a mise en place. L'activité est exercée à la fois par des Experts Conseil en Gestion de Patrimoine salariés, ou en exercice libéral.



Les métiers visés

À la suite de l'obtention du titre vous pourrez travailler comme :

- Conseiller(ère) clientèle en gestion privée
- Conseiller(ère) patrimonial(e)
- Gestionnaire de patrimoine
- Ingénieur patrimonial...

SECTEURS D'ACTIVITES

L'activité du métier de l'Expert Conseil en Gestion de Patrimoine s'exerce au sein d'établissements financiers (banques, sociétés de gestion de patrimoine) parfois en relation avec différents intervenants (notaire, avocat, agent immobilier) et en contact avec les clients. Elle varie selon le secteur : banque privée, gestion de patrimoine.



RYTHME D'ALTERNANCE

3 semaines en entreprise ;
1 semaine en formation



GROUPE

De 5 à 12 personnes



DURÉE

2 ans après un Bac+3
Mois d'entrée :
Selon planning



LIEU

Sup'Alternance Provence
55 avenue du 1^{er} Mai
04100 Manosque

PREREQUIS

Pour intégrer le dispositif de formation sur 2 ans titulaire d'un niveau 6 validé.

Le candidat doit présenter des aptitudes acquises par un Titre de niveau 6 (inscrit au RNCP).

PREREQUIS RELATIONNEL

- Excellente communication interpersonnelle
- Écoute active et compréhension des besoins
- Empathie et sens du service
- Diplomatie et gestion des situations sensibles
- Adaptabilité et pédagogie
- Déontologie et posture professionnelle

Comportements attendus

- **Rigueur et organisation** dans la gestion des dossiers.
- **Capacité à travailler en réseau** (banques, assurances, notaires, avocats).
- **Orientation client** : recherche de solutions adaptées et personnalisées.

PUBLIC VISÉ

Personnes éligibles aux contrats d'alternance :

- Contrat d'apprentissage (max 29 ans ou RQTH, autres cas selon réglementation)
- Contrat de Professionnalisation (inscrits Pole Emploi)
- Salariés en Pro-A
- Personnes en reconversion (nous consulter)

DÉLAIS D'ACCÈS

- A partir de 90 jours avant le début de formation
- Entrée possible de septembre à décembre.
- Nous consulter pour les prochaines dates de session.

MODALITÉ D'ACCÈS

Processus d'admission

Si le candidat répond aux **critères d'éligibilité**, il est convoqué à une **réunion d'information**, suivie de **tests d'admissibilité** visant à évaluer :

- La personnalité,

- Le **profil professionnel**,
- La **culture économique et financière**,
- Les capacités de **raisonnement et logique**.

Ces tests sont complétés par un **entretien individuel** (environ 20 minutes) avec le **responsable de formation**, dont l'objectif est de vérifier les **aptitudes comportementales** nécessaires à l'exercice du métier d'**Expert Conseil en Gestion de Patrimoine**.

Cas particuliers

Si le **Titre de niveau C** a été obtenu en dehors de l'Union Européenne, le candidat doit fournir une **attestation de comparabilité** délivrée par les services **ENIC-NARIC**.

Admission définitive

Le candidat dont le **dossier est recevable** et qui a satisfait aux **tests écrits et oraux** est déclaré **admis au cycle de formation « Expert Conseil en Gestion de Patrimoine »**. L'inscription se fait en ligne pour l'étude du dossier.

TARIFS

Formation gratuite en apprentissage avec rémunération de l'apprenant en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Prise en charge possible suivant les modalités d'accès à la formation et le profil de l'apprenant/apprenante

Une prise en charge partielle des frais annexes de type repas, nuitée, premier équipement peut être sollicitée auprès de l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ;

Nous consulter.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Une formation synchrone en présentiel favorise une véritable interaction entre les participants et le formateur. Cette simultanéité des échanges permet aux apprenants de poser leurs questions en temps réel et d'interagir directement avec le formateur ainsi qu'avec les autres participants, créant ainsi un environnement d'apprentissage dynamique et collaboratif.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

La formation mobilise plusieurs méthodes pédagogiques, dont la pédagogie active. Celle-ci favorise l'acquisition des compétences par l'implication des participants dans un

apprentissage coopératif et collectif. Elle inscrit l'apprenant dans une démarche d'action et d'expérimentation, lui permettant de tester ses initiatives en temps réel et de confronter ses hypothèses, seul ou avec les autres. Pour soutenir cette approche, différents dispositifs sont utilisés : études de cas, simulations, jeux de rôle et projets collaboratifs.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance pédagogique : rythme alterné entre périodes en centre de formation et en entreprise, favorisant la mise en pratique des acquis.
- Positionnement initial : évaluation des compétences à l'entrée en formation et restitution auprès du maître d'apprentissage.
- Suivi individualisé : livret d'apprentissage et de suivi en entreprise, complété par des visites régulières et des séances de tutorat.
- Rencontres tripartites : échanges entre le maître d'apprentissage, le formateur référent et le représentant légal pour assurer la cohérence du parcours.
- Formation en présentiel : animée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire disposant d'une expertise métier et d'une solide expérience en formation professionnelle.
- Approche pédagogique active : capitalisation sur les périodes en entreprise, compléments en centre de formation, pédagogie par objectifs.
- Méthodes variées : travaux de groupe, exposés, mises en situation, études de cas, vidéos, visites d'entreprises.
- Suivi et traçabilité : émargement par demi-journée, questionnaires de satisfaction, évaluations en entreprise.
- Évaluation finale : mémoire et soutenance devant jury.

OUTILS PEDAGOQIQUES

- **Supports interactifs** : tableau blanc, tableau numérique interactif
- **Équipements audiovisuels** : vidéoprojecteur, diffusion de vidéos pédagogiques
- **Espaces adaptés** : salles de formation équipées pour favoriser l'apprentissage collaboratif
-

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de cette formation, l'apprenant sera en capacité
De réaliser :

- L'entrée en relation et réalisation de l'audit patrimonial
- L'entretien avec le prospect : identification du profil et du projet patrimonial, présentation de la démarche
- L'inventaire de la situation patrimoniale : recueil d'informations personnelles, professionnelles, patrimoniales, familiales
- La rédaction et présentation de la lettre de mission au prospect
- La réalisation du diagnostic patrimonial
- L'expertise des flux et des stocks, des risques et des opportunités
- L'analyse des équipements financiers et autres déjà contractualisés par le client
- La réalisation des simulations en tenant compte de changements à venir
- La communication au client du rapport d'analyse patrimoniale
- La création de la stratégie patrimoniale fondées sur des conseils et des services de haute qualité
- La conception d'une stratégie patrimoniale sur le champ du civil, du juridique, du fiscal, du social, de la prévoyance, du financier
- La présentation du bilan patrimonial
- La mise en œuvre des solutions validées par le client
- Le suivi du client et mise à jour du bilan patrimonial
- La mise en œuvre et exploitation d'une veille réglementaire, d'une veille sur les produits ou solutions patrimoniales
- La vérification de la qualité du processus client mise en œuvre
- Le développement de l'activité et du portefeuille clients par la mobilisation d'un réseau interne et d'un réseau externe

CONTENU DE LA FORMATION

RNCP38949BC01 - Auditer un client patrimonial

RNCP38949BC02 - Analyser la situation patrimoniale du client

- Identifier le projet et les préoccupations patrimoniales
- Recueillir l'ensemble des informations relatives à la situation familiale et patrimoniale

- Identifier l'ensemble des contraintes

RNCP38949BC02 - Analyser la situation patrimoniale du client

- Établir le bilan patrimonial
- Construire des solutions juridiques et/ou financières adaptées aux objectifs du client

RNCP38949BC03 - Expertiser et optimiser une stratégie patrimoniale

- Présenter et justifier les préconisations patrimoniales
- Valider le plan d'actions patrimoniales

RNCP38949BC04 - Suivre et développer l'activité patrimoniale

- Conduire un projet
- Auditer les risques juridiques et financiers

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

RNCP38949BC01 - Auditer un client patrimonial

Mise en situation professionnelle reconstituée – jeu de rôle face au jury

RNCP38949BC02 - Analyser la situation patrimoniale du client

Mise en situation professionnelle reconstituée - Entretien technique

RNCP38949BC03 - Expertiser et optimiser une stratégie patrimoniale

Mise en situation professionnelle reconstituée - Entretien technique

RNCP38949BC04 - Suivre et développer l'activité patrimoniale

Dossier professionnel - entretien technique

Mise en situation professionnelle reconstituée - Dossier de pratiques professionnelles - Entretien technique face à un jury composé de deux professionnels - Jeu de rôle face à un jury et restitution écrite

PASSERELLES et ÉQUIVALENCES

Liens avec d'autres certifications professionnelles

La certification **Expert Conseil en Gestion de Patrimoine** présente des correspondances partielles avec plusieurs certifications professionnelles enregistrées au RNCP. Ces équivalences concernent différents blocs de compétences, permettant une reconnaissance des acquis pour les candidats issus de parcours similaires.

Correspondances identifiées :

- **RNCP38949BC01 – Auditer un client patrimonial**
 ↳ RNCP35452 – *Expert en gestion de patrimoine* :
 Bloc **Étudier la situation globale d'un client patrimonial**
 ↳ RNCP36629 – *Expert en gestion de patrimoine* :
 Bloc **Analyser et diagnostiquer les besoins du client en matière de gestion de patrimoine privé ou professionnel**
- **RNCP38949BC02 – Analyser la situation patrimoniale du client**
 ↳ RNCP35452 – *Expert en gestion de patrimoine* :
 Bloc **Étudier la situation globale d'un client patrimonial**
 ↳ RNCP36074 – *Expert conseil en gestion de patrimoine* : Bloc **Réaliser un bilan patrimonial global**
 ↳ RNCP36658 – *Expert en gestion patrimoniale et financière (MS)* : Bloc **Réaliser un diagnostic global patrimonial et financier du client en mobilisant des techniques de gestion de portefeuille et mesure de performance**
 ↳ RNCP37158 – *Expert en ingénierie patrimoniale* : Bloc **Élaborer un diagnostic patrimonial d'un particulier et/ou d'une entreprise**
- **RNCP38949BC03 – Expertiser et optimiser une stratégie patrimoniale**
 ↳ RNCP34923 – *Expert en management immobilier et du patrimoine* : Bloc **Proposer et optimiser la gestion patrimoniale**
 ↳ RNCP35077 – *Consultant financier et patrimonial* : Bloc **Conception d'une stratégie financière et patrimoniale pour le compte d'un client**
 ↳ RNCP35452 – *Expert en gestion de patrimoine* :

Bloc Construire la stratégie patrimoniale adaptée au client

↔ RNCP36629 – *Expert en gestion de patrimoine :*

Bloc Conseiller et commercialiser des montages d'ingénierie patrimoniale privée ou professionnelle

Ces correspondances facilitent la **mobilité professionnelle** et la **reconnaissance des compétences transversales** dans le domaine de la gestion de patrimoine, de l'ingénierie patrimoniale et du conseil financier.

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle

La certification actuelle **Expert Conseil en Gestion de Patrimoine** présente des correspondances partielles avec une version antérieure enregistrée au RNCP. Ces équivalences permettent la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'ancienne certification.

Correspondances identifiées :

- **RNCP38949BC01 – Auditer un client patrimonial**
↔ RNCP36498 – *Expert Conseil en Gestion de Patrimoine* : Bloc **Audit d'un client patrimonial**
- **RNCP38949BC02 – Analyser la situation patrimoniale du client**
↔ RNCP36498 – *Expert Conseil en Gestion de Patrimoine* : Bloc **Analyse de la situation patrimoniale**
- **RNCP38949BC03 – Expertiser et optimiser une stratégie patrimoniale**
↔ RNCP36498 – *Expert Conseil en Gestion de Patrimoine* : Bloc **Expertise et optimisation d'une stratégie patrimoniale**

Ces correspondances garantissent la **continuité des compétences clés** entre l'ancienne et la nouvelle version de la certification, favorisant la **valorisation des acquis** et la **mobilité professionnelle**.

VALIDATION PAR BLOCS

Le référentiel de la certification Expert(e) en Gestion de Patrimoine est composé de 4 blocs de compétences :

- Auditer un client patrimonial
- Analyser la situation patrimoniale du client
- Expertiser et optimiser une stratégie patrimoniale
- Suivre et développer l'activité patrimoniale

La certification peut être obtenue :

- par blocs séparés,
- dans son intégralité.

- Étude de cas
- Scénario
- Entretien technique
- Dossier professionnel

POURSUITE D'ÉTUDES

Après cette formation, vous serez directement opérationnel pour exercer le métier pour lequel vous avez été formé.

INTERVENANTS

L'école intègre une équipe pédagogique issue du monde professionnel qui fait le lien indispensable entre les exigences des entreprises et les méthodes et objectifs pédagogiques imposés par cette formation.

ACCESIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référent handicap : referenthandicap@digne.cci.fr

MIXITÉ

Toutes nos formations sont accessibles à tous et toutes, sans discrimination de sexe ou d'origine.

LIEU DE FORMATION



Sup'Alternance Provence

55 Av. du 1er Mai

04100 Manosque

Google Map : <https://g.page/sup-alternance-provence>

LIBELLÉ EXACTE DE LA CERTIFICATION

Expert Conseil en Gestion de Patrimoine

Certifications Professionnelles au niveau 7 (Bac+5)

CODE RNCP

Titre RNCP 38949

[RNCP38949 - Expert conseil en gestion de patrimoine](#)

NOM DU CERTIFICATEUR

SA SOFTEC AVENIR

FORMATION



DATE D'ECHEANCE D'ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION

Date de décision 26-04-2024

Durée de l'enregistrement en années 4

Date d'échéance de l'enregistrement 26-04-2028

Date de dernière délivrance possible de la certification

26-04-2032

INDICATEURS DE RESULTATS DE CETTE FORMATION

Nouvelle formation

Au national

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2023	104	13	98	69	-
2022	146	0	99	72	70
2021	111	0	98	59	68
2020	78	0	99	48	57
2019	66	3	98	82	87

PERSONNE À CONTACTER

Cyrille DAVENET - Chargé des relations entreprises

c.davenet@digne.cci.fr

06 89 34 76 52